

**Compte rendu des délibérations de la séance du 07 décembre 2021  
du conseil municipal**

Affiché le 09 décembre 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Sandra ILLG.

Date de convocation : 03 décembre 2021 - Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 19 - Nombre de votants : 22

**DCM N°1 : Finances – Tarifs communaux 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE** à compter du 1er janvier 2021, et pour une année, comme suit les divers tarifs produits et services communaux suivants :

1- Tarifs communaux

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Portions Communales par an TTC</b>	26,00 €	26,00 €
<b>Location de terres par hectare, pour agriculteur</b>	valeur de 4 quintaux de blé	valeur de 4 quintaux de blé
<b>Concessions dans les cimetières communaux</b>		
pour 15 ans 1m x 2m	225,00 €	225,00 €
2m x 2m	450,00 €	450,00 €
pour 30 ans 1m x 2m	305,00 €	305,00 €
2m x 2m	610,00 €	610,00 €
Columbarium ou cavurne : la case pour 30 ans	1 160,00 €	1 160,00 €
Columbarium ou cavurne : renouvellement concession (trentenaire également)	350,00 €	350,00 €
<b>Produits forestiers</b>		
hêtre, chêne, et autres feuillus : le stère H.T.	10,00 €	10,00 €
charbonnette : le stère H.T.	3,30 €	3,30 €
<b>Droit de place du marché</b>		
par mètre linéaire occupé	1,00 €	1,00 €
<b>Droit de place des forains</b>		
<b>Forfait minimum</b>	8,00 €	8,00 €
Stands le m2	1,10 €	1,10 €
Manèges le m2	0,70 €	0,70 €
<b>Participation financière des autres communes pour les frais de scolarité par élève et par an - Rentrée scolaire 2021/2022</b>	650,00 €	650,00 €

2- Tarifs de mise à disposition de locaux communaux

Locataires	Usage	Grande salle (salle polyvalente)	Réception (salle polyvalente)	Réunion / Bar (salle polyvalente)	Cuisine (salle polyvalente)	Landonvillers et toute autre salle communale (salle bibliothèque, clubhouse...)
<b>Associations</b> courcelloises et ladonisiennes	tarif horaire			1,60 €		
	LOTO (1 jour)		140,00 € (forfait)		1,60 € (à l'heure)	
	Forfait 1 jour	280,00 €	96,00 €	69,00 €	incluse	53,00 €
	Forfait 2 jours	392,00 €	134,00 €	97,00 €	incluse	74,00 €
	Forfait 3 jours	476,00 €	163,00 €	117,00 €	incluse	90,00 €
<b>Particulier</b> courcellois ou ladonisiens	tarif horaire	26,00 €	14,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €
	Forfait 1 jour	350,00 €	192,00 €	138,00 €	incluse	106,00 €
	Forfait 2 jours	490,00 €	268,00 €	194,00 €	incluse	148,00 €
	Forfait 3 jours	595,00 €	326,00 €	234,00 €	incluse	180,00 €
Particulier extérieur	tarif horaire	39,00 €	23,00 €	17,00 €	17,00 €	13,00 €
	Forfait 1 jour	525,00 €	320,00 €	228,00 €	70,00 €	175,00 €
	Forfait 2 jours	735,00 €	445,00 €	321,00 €	100,00 €	246,00 €
	Forfait 3 jours	890,00 €	540,00 €	387,00 €	120,00 €	300,00 €
Agents communaux (exclusivement à titre personnel et dans la limite d'une location par an)	tarif horaire	13,00 €	7,00 €	5,00 €	5,00 €	4,00 €
	Forfait 1 jour	175,00 €	96,00 €	69,00 €	incluse	53,00 €
	Forfait 2 jours	245,00 €	134,00 €	97,00 €	incluse	74,00 €
	Forfait 3 jours	297,50 €	163,00 €	117,00 €	incluse	90,00 €
Super gala	(Événement commercial, St Sylvestre...)	1 350,00 €	540,00 €	540,00 €	123,00 €	
<b>activité commerciale</b> pour Courcellois/Extérieur (Exposition-vente) (commerçants inscrits au Registre du Commerce et/ou des Métiers)  toute 1/2 journée commencée est due	Forfait 1er jour	617,00 €	376,00 €	268,00 €		205,00 €
	Forfait 2è jour et suivant	247,00 €	147,00 €	110,00 €		83,00 €
	Forfait installation veille (sur 1/2 j)	185,00 €	113,00 €	80,00 €		62,00 €
	déménagement, enlèvement Forfait lendemain (sur 1/2 j)	185,00 €	113,00 €	80,00 €		62,00 €
Balayage	Forfait	26,00 €	17,00 €	17,00 €	10,00 €	17,00 €
Lavage	Forfait	96,00 €	35,00 €	26,00 €	53,00 €	35,00 €
Relavage vaisselle	Forfait	96,00 €	35,00 €	26,00 €	87,00 €	35,00 €

3- Tarifs de mise à disposition de certains locaux communaux aux associations

Pour mémoire, Tarifs 2021	Prix unitaire	Adhérents	Tarifs 2022
------------------------------	---------------	-----------	-------------

Courts de Tennis extérieurs	269,50 €	3,50 €	79	276,50 €
Etang de pêche (forfait annuel)	1 000,00 €			1 000,00 €
Locaux Courcelles Pétanque	172,05 €	4,65 €	36	167,40 €
Locaux List Informatique	255,00 €	7,50 €	27	202,50 €
Terrain de football ALC	174,80 €	3,80 €	40	152,00 €
Terrain de football USCC	482,60 €	3,80 €	122	463,60 €
Locaux 11 allée des Ecoles (bâtiment périscolaire) par heure	1,60 €			1,60 €
Locaux du Fournil par heure	1,60 €			1,60 €
Court de tennis/badminton couvert par heure	1,60 €			1,60 €

#### **DCM N°2 : Finances – Prorata Tarifs communaux 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** de modifier les tarifs 2021 de mise à disposition de locaux en les diminuant de 70 %.

#### **DCM N°3 : Finances – Subventions de fonctionnement des associations et des écoles**

**Le Conseil Municipal, vu les demandes formulées, sur proposition de la Commission des Finances, les membres de comités d'associations s'étant retirés au moment du vote concernant celles-ci, après en avoir délibéré, DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement ci-après, à imputer à l'article 6574 du budget 2021

- **Associations Sportives Locales :**
  - 320 € à l'Association des Loisirs Courcelloise,
  - 2 966 € au Budokaï de Courcelles-Chaussy,
  - 3 300 € à Courcelles-Chaussy Handball (3<sup>ème</sup> année de remboursement : - 1 200 €)
  - 2 156 € à Courcelles Gym Tonic,
  - 1 008 € à Courcelles-Pétanque,
  - 4 344 € à Courcelles-Rythme,
  - 1 498 € à Courcelles-Tennis,
  - 320 € à l'association Courir à Courcelles-Chaussy,
  - 2 535 € à l'Union Sportive de Courcelles-Chaussy (USCC),
  - 1 598 € à l'association Badminton Club Courcelles-Chaussy,
- **Associations Culturelles Locales ou Assimilées :**
  - 320 € à l'Amicale du Personnel Municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers,
  - 320 € à l'Association « Bout'Tissus » de Landonvillers, Commune associée,
  - 320 € au Centre Culture et Loisirs (C.C.L.) de Courcelles-Chaussy, Mme CANTERI s'étant retirée au moment du vote,
  - 320 € à la chorale « Si On Chantait »,
  - 320 € à Courcelles Séniors, Mme BURGER s'étant retirée au moment du vote,
  - 320 € aux Eclaireuses Eclaireurs de France,
  - 320 € au Foyer Rural de Landonvillers, Mme WUJEK et M. GARCIA s'étant retirés au moment du vote,
  - 320 € à l'association « les Heures d'Amitiés »,
  - 689 € à l'Association « L.I.S.T. Informatique »,
  - 320 € au club « RS 57 »,
  - 844 € au Syndicat des Initiatives de Courcelles-Chaussy et de sa région culturelle,
  - 331 € à l'Association « Une Rose un Espoir ».
- **Ecoles**
  - 665 € à l'école maternelle « La Bossotte » au titre de sa participation au dispositif « Ecole à la ferme »,
  - 5 000 € à l'école élémentaire « Paul Rousselot » pour l'organisation de la classe Cirque.

#### **DCM N°4 : Subvention – DETR – équipements sportifs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE** pour le projet susvisé la subvention suivante : 3 860,00 € soit 40 % d'une dépense subventionnable de 9 650,00 € H.T. auprès de la Préfecture de Moselle, au titre *Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux*.

#### **DCM N°5 : Ressources Humaines – Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** d'adopter la proposition du Maire en créant un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, **ADOpte** le nouveau tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Désignation du poste	Temps complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	Nombre de postes	Evolution
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	TC	1	
Attaché territorial	TC	1	
Rédacteur	TC	2	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	TC	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	TC	1	
Adjoint administratif territorial	TNC	1	
Technicien principal de 1ère classe	TC	1	
Technicien principal de 2ème classe	TC	1	+ 1
Agent de maîtrise principal	TC	1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	TC	1	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TC	5	
Adjoint technique territorial	TC	5	
Adjoint technique territorial	TNC	1	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TC	1	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TC	1	

**DCM N°6 : Affaires scolaires et périscolaires - avenant PEPLOR'EST**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec les PEPLOR'EST.

**DCM N°7 : Affaires scolaires et périscolaires - Convention territoriale globale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (abstention M. C. NEIS), AUTORISE** M. le Maire à signer Convention territoriale globale avec la CAF, la CCHCPP et les autres communes partenaires.

**DCM N°8 : Marchés publics – Attribution du marché de souscription et gestion des marchés d'assurance**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** M. le Maire à signer :

- Pour le lot 1 : avec la société MMA (57050), au montant annuel de 11 082,12 € T.T.C.
- Pour le lot 2 : avec la société ASSURANCES PILLIOT (62921), au montant annuel de 3 803,32 € T.T.C.
- Pour le lot 3 : avec la société ASSURANCES PILLIOT (62921), au montant annuel de 3 218,05 € T.T.C.
- Pour le lot 4 : avec la société ASSURANCES PILLIOT (62921), au montant annuel de 500,00 € T.T.C.
- Pour le lot 5 : à relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence

**DCM N°9 : RGPD – convention avec le CDG 57**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le CDG 57, concernant la RGPD,

**DCM N°10 : Domaine Public – implantation d'une antenne relais**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (abstention Mme P. RASQUIN), AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'opérateur SFR,

**DCM N°11 : Culte – autorisation de travaux au presbytère catholique**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** le Conseil de Fabrique à entreprendre les travaux de réfection de crépi sur la maison des œuvres,

**CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :**

**Décision n°06 / 2021** - Droit de préemption urbain – aliénation du bien cadastré section 03 parcelle 243

**DECIDE** d'exercer le droit de préemption urbain de la commune, décrit à l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme, dans les conditions et motifs explicités ci-dessus, concernant le bien de M. HALLINGER cadastré section 03 parcelle 243 à Courcelles-Chaussy au montant de **10 573,77 €**.

COURCELLES-CHAUSSEY, le 09 décembre 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI